

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 24/04/2018
Reçu en préfecture le 24/04/2018
Affiché le 24/04/2018
ID : 073-217303296-20180423-DLB2018042301-DE

DE LA COMMUNE DE VOGLANS – SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

Séance du 23 avril 2018

N° 2018-0423-01

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	PRESENTS
19	19	14

POUR : 13
CONTRE : 1 (M.GIRARDIN)
ABSTENTION : 0

DATE DE LA CONVOCACTION
19/04/2018

DATE D'AFFICHAGE
19/04/2018

OBJET
DE LA
DELIBERATION

RECOURS A
L'EMPRUNT

CREDIT AGRICOLE
DES SAVOIE

MONTANT 250 000 €

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES
DEPOT EN PREFECTURE

Le

ET PUBLICATION OU
NOTIFICATION

Le

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, ET LE VINGT-TROIS AVRIL A VINGT HEURES TRENTE, EN APPLICATION DES ARTICLES L.2121-7 ET L.2122-8 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CGCT) S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VOGLANS,

ETAIENT PRESENTS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX : MERCIER YVES, BERNON MARTINE, CONVERT JACQUES, BURDET ERIC, BERNOU MALIKA, CAVALLO SANDRINE, ELHOMBRE DANIELA, GIRARDIN MARCEL, GOUJON ALAIN, NOIRAY JEAN, PALUMBO FLORIANE, POLLIER ANDRÉA, SICOLI CARMELA, TETAZ ISABELLE.

ABSENTS : ANDRE ISABELLE, BOLLON NICOLAS, BOUVIER HERVÉ, CROSET MATHIEU, MARTIN CATHERINE.

PROCURATIONS : NEANT

SECRETAIRE DE SEANCE : SANDRINE CAVALLO

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu le budget primitif du 20 mars 2018,

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

Considérant le besoin pour la commune de recourir à l'emprunt au vu des travaux en cours de réalisation,

Considérant les propositions d'organismes de prêts,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité des présents

Article 1 :

- d'autoriser le maire à signer le contrat de prêt avec le Crédit Agricole des Savoie, dans les conditions suivantes :
 - montant de 250 000 €
 - durée : 7 ans
 - périodicité : Trimestrielle
 - taux : 0.800 %
 - frais de dossier : 0.10 %
 - amortissement constant

Article 2 : Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Le maire,

Yves MERCIER



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 24/04/2018
Reçu en préfecture le 24/04/2018
Affiché le 24/04/2018
ID : 073-217303296-20180423-DLB2018042302-DE

DE LA COMMUNE DE VOGLANS – SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

Séance du 23 avril 2018

N° 2018-0423-02

L'an deux mille dix-huit, et le vingt-trois avril à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le conseil municipal de la Commune de VOGLANS,

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	PRESENTS
19	19	14

Etaient présents les Conseillers Municipaux : MERCIER Yves, BERNON Martine, CONVERT Jacques, BURDET Eric, BERNOU Malika, CAVALLO Sandrine, ELHOMBRE Daniela, GIRARDIN Marcel, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, PALUMBO Floriane, POLLIER Andréa, SICOLI Carmela, TETAZ Isabelle.

POUR : 13
CONTRE : 1 (M.GIRARDIN)
ABSTENTION : 0

Absents : ANDRE Isabelle, BOLLON Nicolas, BOUVIER Hervé, CROSET Mathieu, MARTIN Catherine.

Procurations : NEANT

DATE DE LA CONVOCAION
19 AVRIL 2018

Secrétaire de séance : Sandrine CAVALLO

DATE D’AFFICHAGE
19 AVRIL 2018

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, relatif aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics,

Vu le lancement d'une consultation pour la fourniture et la pose d'une scène mobile intérieure, l'ouverture des plis du 04 décembre 2017 et le rapport de l'analyse des offres établi par les cabinets RITZ-CHAMBRE/VIBERT, Maître d'œuvre,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le maire à signer toutes les pièces du marché public suivant :

OBJET DE LA DELIBERATION

Intitulé du marché :

**MARCHE
« RÉHABILITATION ET
EXTENSION DU COMPLEXE
NOËL MERCIER »**

REHABILITATION ET EXTENSION DU COMPLEXE NOËL MERCIER

**ATTRIBUTION
DU LOT 16
« SCENE REPLIABLE »**

Lot 16 Scène repliable

Ent : JEAN-LOUIS PERRIER -Régie Scène
57, rue Belle Eau
ZI des Landiers Nord
73000 CHAMBERY

Montant HT : 17 578.00 €
Montant TTC : 21 093.60 €

**ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES
DEPOT EN PREFECTURE**

- Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal au compte 2313.

Le

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**ET PUBLICATION OU
NOTIFICATION**

Le

**LE MAIRE,
YVES MERCIER**

